

Les modalités d'admission en 2nde EURO

dimanche 15 mai 2016, par [GIRARD Gilles](#)

Les modalités d'admission en Seconde EURO

RENTREE SCOLAIRE 2016-2017

Recrutement en sections européennes des futurs élèves de Seconde

Dans le Vaucluse, les élèves seront affectés en section européenne par l'inspecteur d'académie, sur proposition d'une commission pédagogique départementale, pour la rentrée scolaire 2016-2017.

Seront affectés prioritairement en section européenne, les élèves du secteur issus des sections européennes des collèges (même LV) ou de classes bilangues (dont au moins une LV correspondant à celle enseignée en section euro du Lycée) susceptibles de bénéficier d'une décision d'orientation en seconde générale et technologique et d'un avis favorable du conseil de classe.

Ces élèves s'engagent à mener le cursus sans se désister jusqu'à l'obtention de la mention européenne au baccalauréat.

Les dossiers de candidature seront examinés sur la base des critères suivants :

- Lettre de motivation de l'élève,
- Avis motivé du professeur de langue vivante,
- Avis motivé du professeur principal,
- Avis motivé du chef d'établissement.

Seront prises en compte :

□ L'attitude, la capacité de travail, la curiosité, l'aptitude à progresser, l'aptitude à travailler en autonomie et en équipe ainsi que la motivation de l'élève.

Les sections européennes n'ont pas de code vœux spécifiques. Le dossier d'orientation et d'affectation de fin de 3ème doit être renseigné en veillant à demander :

- en vœu 1, le lycée correspondant à la section européenne souhaitée
- en vœu 2 ou 3, le lycée de secteur, si le vœu 1 ne correspond pas à cet établissement.

Le dossier de candidature à la section européenne souhaitée sera remis par le Collège.